

**SUPREME HEADQUARTERS ALLIED POWERS
EUROPE**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL DES PUISSANCES ALLIÉES
EN EUROPE**B-7010 SHAPE, BELGIUM****Finance & Acquisition Directorate**

Acquisition Management Branch

BP 27/A, Bld/bât 101

7010 SHAPE

Tel: 0032-(0)65-44-2324**Fax:** 0032-(0)65-44-3542**Date:** 29 octobre 2012**POC:** Valerie HINNENS**Email:** valerie.hinnens@shape.nato.int

OBJET : Appel d'offres IFB-SH-12-05 pour un contrat de fourniture de produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE.

Madame, Monsieur,

Votre société est invitée à participer à l'appel d'offres IFB-SH-12-05 pour la fourniture de produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE. La **date de fermeture de cet appel d'offres** est fixée au **mardi 20 novembre 2012 à 16.00 heures** (heure belge).

Les soumissionnaires peuvent remettre prix par lot. Les soumissions partielles ne sont pas autorisées.

Les documents suivants font partie intégrante de l'appel d'offres.

- a. L'Accusé de réception;
- b. L'appel d'offres pour fourniture de produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE :

Partie I: Instructions pour la soumission des offres;

Partie II: Clauses générales;

Partie III: Dispositions particulières, spécifications techniques et fonctionnelles.

L'appel d'offres pourra être consulté sur le site internet du SHAPE en cliquant sur le lien suivant:

<http://www.aco.nato.int/financeandacquisition/page197403424.aspx>

Veuillez porter une attention toute particulière sur la Partie I, Instructions pour la soumission des offres, qui spécifie les procédures à suivre lorsque vous souhaitez remettre une offre.

Vous êtes priés de compléter et renvoyer l'annexe – ACCUSE DE RECEPTION – au plus tard dans les 7 jours de réception de la présente.

Sincères salutations,

(Original signé)

Giuseppe COL

Officier des contrats

ACCUSE DE RECEPTION

(A remplir et à retourner par fax, dans les 7 jours de la réception)

FAX NR. +32-(0) 65-44.35.42

VEUILLEZ COMPLETER CLAIREMENT, NE PAS UTILISER DE CACHET

DE: SOCIETE: -----
 ADRESSE: -----

 ADRESSE E-MAIL: -----
 SITE INTERNET: -----
 TELEPHONE: -----
 FACSIMILE:-----
 POINT DE CONTACT:-----

**TO: SHAPE, Finance & Acquisition Directorate
Contract Management Section**

REF: IFB-SH-12-05 – Contrat de fourniture de produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE.

OBJET: Accusé de réception de l'appel d'offres

Par la présente, nous confirmons avoir reçu l'appel d'offres IFB-SH-12-05 et ses annexes,
le (date)

COCHER LA CASE APPROPRIEE

- () Sans engagement de notre part, nous avons l'intention de participer à l'appel d'offres.
- () Nous n'avons pas l'intention de participer à l'appel d'offres pour la/les raison(s) suivante(s) :

et notre société peut être supprimée de la liste pour cet appel d'offres.

NOTE: Seuls les soumissionnaires, ayant indiqué leur intention de participer, recevront la correspondance relative à cet appel d'offres. Cette correspondance sera adressée à l'adresse indiquée ci-dessus.

DATE: ----- SIGNATURE: -----



**SUPREME HEADQUARTERS ALLIED POWERS
EUROPE**

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL DES PUISSANCES ALLIÉES
EN EUROPE**

B-7010 SHAPE, BELGIUM



**CONTRAT DE FOURNITURE DE DIVERS PRODUITS EN ALUMINIUM ET
ACIER INOXYDABLE AU SHAPE**

IFB-SH-12-05

TABLE DES MATIERES**PARTIE I – INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION DES OFFRES 5**

1.	GENERALITE	5
2.	DEFINITIONS	5
3.	ELIGIBILITE	6
4.	AMENDEMENT OU ANNULATION DE CET APPEL D'OFFRES	6
5.	DEMANDES DE CLARIFICATION DE LA PART DES SOUMISSIONNAIRES	6
6.	ATTESTATION DE CONFORMITE	6
7.	DUREE DU CONTRAT	7
8.	PRIX ET VALIDITÉ DE L'OFFRE	7
9.	EXEMPTION DE TAXES	7
10.	CONTENU DE L'OFFRE	7
11.	SOUMISSION DE L'OFFRE	8
12.	PROLONGATION DE LA PERIODE DE REMISE DES OFFRES	8
13.	CLOTURE DES OFFRES	8
14.	OFFRES TARDIVES	8
15.	RETRAIT DE L'OFFRE	9
16.	ÉVALUATION DES OFFRES	9
17.	CLARIFICATION DES PROPOSITIONS	9
18.	ATTRIBUTION DU CONTRAT	9
15.	COMMUNICATIONS ET CONTACTS	10
	Annexe 1 de la Partie I - Contenu de l'offre / checklist	11
	Annexe 2 de la partie I Inscription des fournisseurs/entrepreneurs du SHAPE	12
	Annexe 3 de la Partie I - Attestation de Conformité (*)	13
	Annexe 4 de la Partie I - Proposition de Prix	14
	Annexe 5 de la partie I - Mailing Label	20

PARTIE II - CLAUSES GENERALES 22

1.	DEFINITIONS	22
2.	ORDRE DE PRIORITÉ	22
3.	RESPECT DE LA LEGISLATION DU PAYS HOTE	22
4.	SÉCURITÉ	22
5.	CRITÈRES DE QUALITÉ	22
6.	PRIX	22
7.	TAXES ET DROITS	22
8.	CLIENT PRIVILÉGIÉ	23
9.	MODIFICATIONS	23
10.	RESILIATION POUR INEXÉCUTION	23
11.	RESILIATION AU GRE DU SHAPE	23
12.	LITIGES	23
13.	GARANTIE	23
14.	INSPECTION ET RÉCEPTION	24
15.	FACTURATION	24
16.	PAIEMENTS	24
17.	ADMINISTRATION DU CONTRAT ET COMMUNICATIONS	24

PARTIE III. DISPOSITIONS PARTICULIERES, SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES**26**

1.	OBJET	26
2.	ETENDUE DU CONTRAT.....	26
3.	DUREE DU CONTRAT	26
4.	CARACTERISTIQUES DES PRODUITS.....	27
5.	NORMES DE SECURITE ET D'HYGIENE	27
6.	RESPONSABLE DES COMMANDES	28
7.	PASSATION DES COMMANDES	28
8.	DELAI DE LIVRAISON.....	28
9.	PRIX	28
10.	FACTURATION ET PAIEMENT.....	29
11.	LIEU DE LIVRAISON	29

GRAND QUARTIER DES PUISSANCES ALLIEES EN EUROPE

CONTRAT DE FOURNITURE DE DIVERS PRODUITS EN ALUMINIUM ET ACIER INOXYDABLE AU SHAPE

PARTIE I INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION DES OFFRES

IFB-SH-12-05

PARTIE I – INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION DES OFFRES

1. GENERALITE

Le but de cet appel d'offres est d'adjuger un contrat pour la fourniture de divers produits en aluminium et acier inoxydable pour le SHAPE, HSG -PWL, située à B – 7010 SHAPE (Belgique). Le contractant fournira sur appel les produits repris dans les différents lots. Les prix seront établis hors TVA pour marchandises rendues franco de tous frais à 7010 SHAPE. L'appel d'offres sera divisé en deux (2) lots.

LOT 1: Produits contenant de l'Aluminium

LOT 2: Produits contenant de l'Acier Inoxydable

Les prix remis seront fermes et définitifs.

2. DEFINITIONS

- 2.1. Le terme « soumissionnaire potentiel » désigne la personne ou la société qui a complété et retourné l'accusé de réception joint à la lettre de transmission du présent appel d'offres et qui a indiqué ainsi son intention, sans engagement, de participer à l'appel d'offres.
- 2.2. Le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou la société qui a soumis une offre dans le cadre de cet appel d'offres.
- 2.3. Le terme « adjudicataire » ou « contractant » désigne la personne physique, la firme ou l'entreprise à qui le contrat a été adjugé.
- 2.4. Le terme « Officier des Contrats » désigne la personne qui exécute et gère le contrat pour le compte du Grand Quartier Général des Puissances Alliées en Europe (SHAPE).
- 2.5. Le terme « jour » fait référence à des jours calendrier.
- 2.6. Le terme « OTAN » réfère à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
- 2.7. Le terme « ACO » réfère au Commandement Allié Opérations.
- 2.8. Le terme « SHAPE » réfère au Grand Quartier Général des Puissances Alliées en Europe, situé à 7010 SHAPE, Belgique.
- 2.9. Le terme « Responsable des Commandes » désigne la personne appointée, par écrit, par l'Officier des Contrats pour passer les commandes auprès du fournisseur .

3. ELIGIBILITE

Cet appel d'offres est ouvert aux firmes :

- des pays membres de l'OTAN et travaillant dans le secteur ;
- ayant eu, durant ces trois dernières années, au moins trois contrats de même type et de même ampleur que cet appel d'offre.

4. AMENDEMENT OU ANNULATION DE CET APPEL D'OFFRES

- 4.1. Le SHAPE se réserve le droit d'amender ou d'annuler un ou plusieurs termes, conditions ou provisions de cet appel d'offres avant sa date de clôture. Un ou des amendement(s) à l'appel d'offres vous l'annoncera(ont).
- 4.2. Le SHAPE se réserve le droit d'annuler à tout moment tout ou partie de cet appel d'offres. Le SHAPE décline toute reconnaissance de quelque paiement que ce soit : le retrait de l'appel d'offres ne donnera, en aucun cas, matière à remboursement des frais que le soumissionnaire aura encourus pour la préparation ou la soumission de son offre. Toute action entreprise par le soumissionnaire sera considérée comme acceptation de cette clause. En cas d'annulation de l'appel d'offres préalablement à l'ouverture des offres, les offres reçues seront retournées non-ouvertes à l'expéditeur si celui-ci en fait la demande.

5. DEMANDES DE CLARIFICATION DE LA PART DES SOUMISSIONNAIRES

- 5.1. Les soumissionnaires potentiels devront demander des compléments d'informations le plus tôt possible. Toute demande d'information souhaitée par un soumissionnaire en ce qui concerne la signification ou l'interprétation de cet appel d'offres, des clauses, des spécifications etc. devra être demandée par écrit (lettre ou fax) à l'Officier des Contrats. Ce dernier devra recevoir ces demandes de clarification, au plus tard 10 jours calendriers avant la date de clôture des soumissions ;
- 5.2. Toute information communiquée à un soumissionnaire potentiel ne sera transmise à tous les soumissionnaires potentiels, et considérée comme amendement à cet appel d'offres que si ce type d'information est nécessaire aux autres soumissionnaires pour le dépôt de leur soumission ou si l'absence d'une telle information peut être préjudiciable aux autres soumissionnaires. Toute explication ou instruction verbale ne liera nullement l'Officier des Contrats, à moins d'avoir été confirmée par écrit

6. ATTESTATION DE CONFORMITE

- 6.1. Les soumissionnaires doivent établir leur offre en proposant une entière conformité avec les termes, conditions et exigences de l'appel d'offres et ses clarifications et/ou amendements ultérieurs.
- 6.2. Les soumissionnaires devront inclure dans leur offre un certificat de conformité (Annexe 3 de la Partie I). Les soumissionnaires y consigneront toutes les divergences de sa proposition par rapport aux spécifications des produits et/ou services du contrat préconisé. En cas de divergence entre le certificat de conformité, d'une part, et toutes constatations, explications ou commentaires transmis, ces derniers prévaudront sur le

certificat de Conformité quant à la détermination de la conformité réelle de l'offre. SHAPE se réserve le droit de ne pas accepter ces constatations, explications ou commentaires transmis par les soumissionnaires, et dès lors, de disqualifier le soumissionnaire de cet appel d'offres.

7. DUREE DU CONTRAT

- 7.1. Le contrat entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013 et sera d'application jusqu'au 31 décembre 2013.
- 7.2. Il pourra ensuite être prolongé durant 2 périodes consécutives d'un an selon les disponibilités financières du SHAPE et les performances de la société lors de l'exécution du contrat.
- 7.3. L'exercice de l'option pour le renouvellement annuel s'effectuera au plus tard 15 jours avant l'expiration du contrat initial ou de son renouvellement ultérieur, par l'envoi d'une lettre officielle.

8. PRIX ET VALIDITÉ DE L'OFFRE

Les offres seront valables pour une période de nonante (90) jours calendrier à dater de la date de clôture de l'appel d'offres. Le SHAPE se réserve le droit de demander une extension de cette durée de validité si la conclusion du contrat ne pouvait survenir durant cette période. Les soumissionnaires ont le droit d'accorder ou de refuser cette extension de la durée de validité ; un refus sera considéré comme un retrait de l'offre.

9. EXEMPTION DE TAXES

En vertu des accords OTAN/SHAPE, les biens et services fournis dans le cadre de ce contrat sont exempts de taxes, droits et autres charges similaires. Cependant, si celles-ci devaient être imposées par la législation nationale du fournisseur, le soumissionnaire inclura la liste et les montants de taxes, droits et autres charges similaires incorporées dans son offre, avec leur justification.

10. CONTENU DE L'OFFRE

Au minimum, l'offre comprendra les documents suivants en version papier et électronique :

- 1) Une table des matières pour la proposition entière ;
- 2) Le formulaire d'inscription (Annexe 2 à la Partie I) ;
- 3) Le Certificat de Conformité (Annexe 3 à la Partie I) ;
- 4) Les références d'au moins 3 contrats/accords, endéans les 3 dernières années, d'ampleur similaire aux besoins spécifiés dans l'appel d'offres. Pour chaque contrat/accord, la liste spécifiera :
 - La référence du contrat (si d'application) ;
 - La date de début du contrat ;
 - La date de fin du contrat ;
 - La valeur du contrat ;
 - Le nom du client ;
 - Le point de contact du client capable de donner des renseignements, en spécifiant son nom, téléphone et fax.

- 5) Le remise de prix. La proposition de prix sera fournie sur le document joint (Annexe 4 à la Partie I). Bien que les soumissionnaires soient autorisés à adapter la présentation de leur offre à leurs besoins, ils doivent garder en mémoire que la présentation de base ne doit pas changer.

11. SOUMISSION DE L'OFFRE

11.1. L'offre sera soumise en français ou en anglais.

11.2. Les propositions seront soumises dans une seule enveloppe. L'enveloppe portera la mention : « Offre scellée pour l'appel d'offres IFB-SH-12-05. L'enveloppe scellée sera placée dans une autre enveloppe ou boîte sur laquelle sera collée l'étiquette jointe en Annexe 5 à la Partie I.

11.3. Les offres seront soumises par courrier postal, par porteur ou déposées personnellement. Les offres remises personnellement au SHAPE ou déposées sur le site par des courriers commerciaux ou des firmes de livraison de colis doivent être emballées et étiquetées comme mentionné au paragraphe ci-dessus. Le SHAPE est situé près de MONS, au sud-ouest de la Belgique, entre les villages de Casteau et Maisières. Les documents doivent être remis entre les mains d'un membre du personnel de la SECTION SHAPE CONTRATS, située dans le bâtiment 102 de la Zone 100 du SHAPE (téléphone : 065/44 2324) les jours ouvrables entre 09.00 et 11.45 hrs ou entre 13.30 et 16.30 hrs. L'heure et la date de la remise de l'offre seront indiquées sur l'enveloppe ou sur le colis et le porteur sera requis de contresigner ces date/heure : ce faisant, il marquera son accord sur l'exactitude du moment.

11.4. Pour atteindre le SHAPE:

Prendre la sortie Nr. 23 sur l'autoroute E 19 (Bruxelles-Paris), suivre la direction "SHAPE" sur la "Chaussée de Bruxelles". Entrer au complexe du SHAPE par le parking visiteur « P VISITOR ». Se rendre au bâtiment 102.

12. PROLONGATION DE LA PERIODE DE REMISE DES OFFRES

Tout soumissionnaire peut demander directement à l'Officier des Contrats de prolonger la période de remise des offres. Cependant, la demande devra être envoyée, par écrit à l'Officier des Contrats, dans les 10 jours calendriers de la clôture des offres et devra être motivée. L'Officier des Contrats du SHAPE pourra souverainement décider d'accorder ou non cette prolongation.

13. CLOTURE DES OFFRES

Les offres doivent parvenir au SHAPE **au plus tard le mardi 20 novembre 2012 à 16.00 heures** ou à la date autorisée lors d'une prolongation. A cette date et heure, l'appel d'offres sera clôturé.

14. OFFRES TARDIVES

Le soumissionnaire s'assurera que son offre est remise au SHAPE avant, ou au plus tard, au moment de la date et de l'heure de clôture de l'appel d'offres. Les offres reçues après ces date et heure seront considérées comme des offres tardives. Les offres tardives ne seront prises en

considération que jusqu'au moment de l'attribution du contrat et pour autant que le retard résulte uniquement de l'un des faits suivants:

- Un retard imputable au système de distribution officiel mis en place par le gouvernement, c'est-à-dire pour lequel le soumissionnaire n'est pas responsable. Ce fait ne sera cependant accepté que si l'offre a été envoyée au plus tard cinq (5) jours calendrier avant la date de clôture de l'appel d'offres, par courrier enregistré ou par courrier certifié, et qu'un cachet officiel des services postaux ou un accusé de réception ont été obtenus.
Note: Les services de courrier commerciaux ou les compagnies de livraison de colis ne sont pas considérées comme des agences gouvernementales.
- La manipulation fautive de la part du personnel du SHAPE, lors de la réception de l'offre ou après celle-ci.

Dans tous les autres cas, les offres tardives ne seront pas prises en considération pour l'attribution du marché. Ces offres seront considérées comme non venues et seront retournées fermées au soumissionnaire, à sa demande et à ses frais.

15. RETRAIT DE L'OFFRE

Un soumissionnaire peut retirer son offre jusqu'au moment (date et heure) de l'ouverture des offres, et ceci par demande écrite ou par fax envoyé à l'Officier des Contrats du SHAPE.

L'offre sera retournée fermée au soumissionnaire, à sa demande et à ses frais.

16. ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres et de la manière dont celles-ci répondent le plus adéquatement possible aux exigences posées relève de la responsabilité du SHAPE et sera basée sur les informations communiquées par les soumissionnaires. Le SHAPE ne sera pas tenu responsable quant à la recherche, la localisation ou la confirmation de toute information qui ne serait pas clairement stipulée et accessible dans l'offre.

16.1. Les offres seront évaluées sur les trois (3) critères ci-après :

- (1) La soumission des documents administratifs et techniques demandés (oui ou non),
- (2) La conformité technique du produit proposé (oui ou non),
- (3) le coût/prix (le plus bas).

17. CLARIFICATION DES PROPOSITIONS

Durant tout le processus d'évaluation des offres, le SHAPE se réserve le droit de clarifier les offres reçues afin de résoudre les éventuelles possibilités de non-conformité.

18. ATTRIBUTION DU CONTRAT

Le Comité d'Adjudication des Contrats (CAC) attribuera le contrat au soumissionnaire dont l'offre techniquement conforme représentera la solution la plus économique pour le SHAPE et démontrera que le soumissionnaire est parfaitement capable de remplir les obligations de l'appel d'offres.

15. COMMUNICATIONS ET CONTACTS

15.1. En première instance, toute communication concernant cet appel d'offres entre un soumissionnaire potentiel, un soumissionnaire et le SHAPE, s'effectuera uniquement par l'intermédiaire de l'Officier des Contrats du SHAPE. Du personnel sera désigné afin d'assister l'Officier des Contrats dans l'administration de cet appel d'offres. Aucun autre contact avec d'autres membres du personnel du SHAPE ne sera autorisé. Le but visé est de maintenir l'égalité et la compétitivité de tous les soumissionnaires.

15.2. Points de contact

Mme Valérie HINNENS, Contracting Administrator
Tel: +32 - (0)65 - 44.23.24
Fax: +32 -(0)65 – 44.35.42
Email adresse: valerie.hinnens@shape.nato.int

Mr Giuseppe COL, Contracting Officer
Tel: +32 - (0)65 - 44.22.40
Fax: +32 -(0)65 – 44.35.42
Email adresse: giuseppe.col@shape.nato.int

15.3. Toute correspondance sera adressée à :

**FINANCE & ACQUISITION DIRECTORATE
ACQUISITION MANAGEMENT BRANCH
IFB SH-12-05
BLDG 101, POST BOX 27/A
B - 7010 SHAPE, BELGIUM**

Annexe 1 de la Partie I -**Contenu de l'offre / checklist¹**

- Le formulaire d'inscription (Annexe 2)
- L'Attestation de Conformité (Annexe 3) ;
- Les références d'au moins 3 contrats/accords, endéans les 3 dernières années, d'ampleur similaire aux besoins spécifiés dans l'appel d'offres.
- La documentation technique complète : spécifications, brochures illustrées, fiches de données et de sécurité des produits proposés ;
- La proposition de prix (Annexe 4). Celle-ci sera également enregistrée sur CD en format EXCEL

¹ Cette pièce jointe est destinée à vous aider à vérifier que vous soumettez tous les documents/informations requis par le SHAPE. Pour plus d'information concernant les titres ci-dessous, veuillez vous référer aux explications détaillées fournies dans la Partie I.

Annexe 2 de la partie I
Inscription des fournisseurs/entrepreneurs du SHAPE



SUPREME HEADQUARTERS ALLIED POWERS EUROPE
GRAND QUARTIER GÉNÉRAL DES PUISSANCES ALLIÉES EN EUROPE
B-7010 SHAPE, BELGIUM



(*) = Champ obligatoire pour une inscription complète.

A) Domaine d'activité

Les codes **SIC** (Standard Industrial Classification) / **UNSPS Codes** (*) United Nations Standard Products and Services Codes (2 à 8 chiffres) identifient le type d'activité de votre entreprise. Information disponible sur le site <http://www.siccode.com/> or <http://www.unspsc.org/>. Veuillez sélectionner au moins un code.

SIC/UNSPS Code: _____ SIC/UNSPS Code: _____ SIC/UNSPS Code: _____

B) Information Entreprise

Numéro DUNS¹ (*): _____ Code CAGE²: _____ Numéro de TVA³ : _____

Nom légal de l'entreprise (*): _____

Adresse du siège social (*): _____

Localité (*): _____ Code postal (*): _____ Pays (*): _____

Tél : _____ Fax : _____ E-mail (*): _____

Page Web URL de l'entreprise (Adresse du site Web de l'entreprise)⁴: _____

Date de création de l'entreprise (*) (JJ/MM/AAAA) : _____ Nombre d'employés (*): _____

Type d'entreprise⁵ (*): _____ Chiffre d'affaire annuel (*): _____

C) Personne habilitée à engager votre société dans le cadre de cet appel d'offres

Nom, prénom: _____ Fonction/titre: _____

Tél: _____ Fax: _____ E-mail: _____

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le +32(0)65-44 2324 ou valerie.hinnens@shape.nato.int

¹ Système de numérotation universel de données (DUNS) – Vérifiez avec Dun & Bradstreet at <http://www.dnb.com/>.

² Code d'identification de fabricant de l'OTAN, si disponible.

³ Numéro de TVA obligatoire pour les entreprises et entrepreneurs indépendants de l'UE.

⁴ Exemple: <http://www.example.com> or <http://example.com>

⁵ Choisissez l'un des types suivants : Société / Travailleur indépendant / Entité gouvernementale / Entité de l'OTAN

Annexe 4 de la Partie I -**Proposition de Prix****PROPOSITION DE PRIX**

Mr. _____ agissant pour le compte

de la société _____

propose de fournir au SHAPE les produits décrits ci-après selon les termes et provisions du présent appel d'offres et selon le tableau ci-dessous

DESCRIPTION FRANCAISE	Consommation moyenne	UNITE	PRIX UNITAIRE
<u>LOT 1</u> Aluminium			
BARRE ronde en aluminium ALMGSI 0.5 de 50 (5.495 kg au m)	2	MT en long de 3M	
BARRE ronde en aluminium de 20 mm AL.MG.SI 05 F.22 (en longueur de 6 mètres = 2.54 kg)	12	MT en long de 6M	
CORNIERE AL.MG.SI 0.5 de 50 x 50 x 5 mm (en longueur de 6 mètres = 7.68 kg)	12	MT en long de 6M	
CORNIERE AL.MG.SI 05 (F.22) de 40 x 40 x 5 mm (en longueur de 6 mètres = 6.12 kg)	120	MT en long de 6M	
CORNIERE AL.MG.SI de 20 x 20 x 2 mm (en longueur de 6 mètres = 1.248 kg)	34	MT en long de 6M	
CORNIERE AL.MG.SI de 40 x 20 x 2 (en longueur de 6 mètres +/- 1.908 kg)	25	MT en long de 6M	

Appel d'offres pour la fourniture de divers produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE

CORNIERE AL.MG.SI.05 (F.22) de 30 x 30 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = 2.82 kg)	110	MT en long de 6M	
PLAT aluminium AL.MG.SI 0.5 f.22 de 100 x 5 mm (en longueur de 6 mètres = +/- 8.100 kg)	18	MT en long de 6M	
PLAT aluminium AL.MG.SI 0.5 f.22 de 40 x 5 mm (en longueur de 6 mètres = +/- 3.24 kg)	30	MT en long de 6M	
PLAT aluminium AL.MG.SI.0,5 F.22 de 20 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = 0.970 kg)	60	MT en long de 6M	
PLAT en aluminium AL.MG.SI 0.5 F.22 de 20 x 10 (en longueur de 6 m = +/- 3.24 kg)	30	MT en long de 6M	
PROFILE AL.MG.SI 0,5 (F22) U de 10 x 10 x 10 x 1.5 mm (en longueur de 6 mètres = 0.650 kg)	20	MT en long de 6M	
PROFILE AL.MG.SI 0.5 (F22) U de 15 x 15 x 15 x 1.5 mm (en longueur de 6 mètres = 1.02 kg)	120	MT en long de 6M	
PROFILE AL.MG.SI 0.5 (F22) U de 20 x 25 x 20 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = 2.94 kg)	20	MT en long de 6M	
PROFILE AL.MG.SI.05 (F.22) U de 30 x 30 x 20 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = 3.18 kg)	38	MT en long de 6M	
PROFILE AL.MG.SI.05 (F.22) U de 30 x 30 x 2 mm (en longueur de 6 mètres = +/- 2.90 kg)	15	MT en long de 6M	
PROFILE d'aluminium AL.MG.SI 0.5 (F22) 15 x 15 x 15 x 2 mm (en longueur de 6 mètres = 1.326 kg)	70	MT en long de 6M	

Appel d'offres pour la fourniture de divers produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE

PROFILE d'aluminium AL.MG.SI 0.5 (F22) 40 x 40 x 40 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = 5.52 kg)	14	MT en long de 6M	
TOLE aluminium de 3000 x 1250 x 2 mm (1 tôle = 20.3 kg)	14	FL -Feuille	
TOLE d'aluminium AL 99.5 P11 de 2500 x 1250 x 5 mm (1 FL = +/- 42.187 kg)	6	FL -Feuille	
TOLE d'aluminium ALMG3 "QUINTETT" non découpée de 2500 x 1250 x 5/6.5 (+/- 47 kg)	12	FL -Feuille	
TOLE d'aluminium de 2000 x 1000 x 1 mm (1 FI = +/- 5.400 kg)	4	Feuille	
TOLE d'aluminium de 2000 x 1000 x 2 mm (1 FL = +/- 10.800 kg)	80	FL - Feuille	
TOLE d'aluminium de 2000 x 1000 x 3 mm (1 FL = +/- 16.800 kg)	10	FL - Feuille	
TOLE d'aluminium de 2000 x 1000 x 4 mm (1 FL = +/- 21.6 kg)	6	FL -Feuille	
TOLE en aluminium AL.MG 3 damier "QUINTETT" de 2500 x 1250 x 2.5/4 (1 fl = 24.7kg)	40	FL - Feuille	
TUBE carré aluminium ALMGSI 0.5 (F22) de 20 x 20 x 2 mm (2.334 Kg/lg)	8	MT en long de 6M	
TUBE carré aluminium de 40 x 40 x 4, AL.MG.SI.05 (F.22) (en longueur de 6 mètres = +/- 9.33 kg)	86	MT en long de 6M	

Appel d'offres pour la fourniture de divers produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE

TUBE carré aluminium, AL.MG.SI 30 x 30 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = +/- 5.25 kg)	40	MT en long de 6M	
TUBE rectangulaire AL.MG.SI.05 (F.22) de 50 x 30 x 2 (en longueur de 6 mètres = 4.95 kg)	12	MT en long de 6M	
TUBE rectangulaire aluminium AL.MG.SI.05 (F.22) 60 x 40 x 4 (en longueur de 6 mètres = 11.922 kg)	62	MT en long de 6M	
TUBE rond aluminium MG.SI.0.5 de 30 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = +/- 4.122 kg)	10	MT en long de 6M	
TOTAL			

DESCRIPTION FRANCAISE	Consommation moyenne	UNITE	PRIX UNITAIRE
<u>LOT 2</u> Acier inoxydable			
BARRE plate en acier inoxydable (304) de 25 x 3 (en longueur de 4 mètres = 2.432 kg)	120	MT en long de 6M	
BARRE plate en acier inoxydable de 30 x 4 mm (en longueur de 4 mètres=3.84 kg)	52	MT en long de 6M	
TOLE en acier inoxydable de 2000 x 1000 x 0.5 mm (304-2B) (1 tôle = +/- 8.10 kg)	12	FL -Feuille	
TOLE en acier inoxydable de 2500 x 1250 x 15/10 mm (+/- 37.97 kg pièce)	32	FL -Feuille	
TOLE en acier inoxydable de 2500 x 1250 x 15/10, type 304 brossé + PVC	12	FL -Feuille	
TOLE en acier inoxydable, 2000 x 1000 x 0.5 mm 304-2B, (tôle = +/- 8.10 kg)	12	FL -Feuille	
TOLE en acier inoxydable perforée de 2000 x 1000 x 1 mm, code E670151 carré de 5	10	FL -Feuille	
TOLE en acier inoxydable perforée de 2000 x 1000 x 2 mm, code E670271 carré de 10	4	FL -Feuille	

Appel d'offres pour la fourniture de divers produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE

TUBE carré, acier inox de 30 x 30 x 2 mm, grain 320, en longueur de 6 mètres (poids estimé à +/- 11.16 kg/m)	15	MT en long de 6M	
TUBE en acier inoxydable 40 x 40 x 2 mm, grain 304 (en longueur de 6 mètres)	34	MT en long de 6M	
TUBE en acier inoxydable 48.3 x 3.2 mm (en longueur de 6 mètres)	10	MT en long de 6M	
TOTAL			

.....

.....

.....

 (Signature du soumissionnaire)

 (Date)

Annexe 5 de la partie I -

Mailing Label

(L'étiquette ci-dessous est complétée par le soumissionnaire et fixée/collée sur l'enveloppe extérieure ou le colis expédié au SHAPE

(Couper suivant la ligne)

SEALED BID TO IFB-SH-12-05 To be opened by the Contract Award Committee (CAC) only	
EXPEDITEUR:
TO: SHAPE FIA/AQM/CONTRACT MANAGEMENT SECTION POST BOX 27/A,BLDG 102 B - 7010 SHAPE, BELGIUM	

GRAND QUARTIER DES PUISSANCES ALLIEES EN EUROPE

CONTRAT DE FOURNITURE DE DIVERS PRODUITS EN ALUMINIUM,CUIVRE,LAITON ET ACIER INOXYDABLE AU SHAPE

PARTIE II CLAUSES GENERALES

IFB-SH-12-05

PARTIE II - CLAUSES GENERALES

1. DEFINITIONS

Dans le cadre du contrat, les termes indiqués ci-dessous se définissent comme suit :

- a. Le terme « **SHAPE** » signifie le Grand Quartier Général des Puissances Alliées en Europe, sis à B-7010 SHAPE, Belgique ;
- b. Le terme « **OTAN** » désigne l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ;
- c. Le terme « **Officier des Contrats** » désigne la personne habilitée à passer et administrer les contrats au nom et pour le compte du SHAPE. Seules les personnes dûment mandatées ont l'autorité pour engager le SHAPE ;
- d. Le terme « **Représentant Technique de l'Officier des Contrats** » ou « **COTR** » désigne la personne appointée par l'Officier des Contrats dans le but d'assurer le respect des spécifications techniques du contrat ;
- e. le terme « **Responsable des Commandes** » désigne la personne appointée, par écrit, par l'Officier des Contrats pour passer les commandes auprès du fournisseur ;
- f. Le terme « **Contractant** » désigne la personne (physique ou morale) à laquelle le contrat est adjudgé et pour le compte de qui les personnes dûment autorisées l'exécuteront ;
- g. Le terme « **Bon de Commande** » désigne le document contractuel utilisé par le SHAPE pour passer commande de fournitures et de services ;
- h. Le terme « **jours** » fait référence à des jours calendrier.

2. ORDRE DE PRIORITÉ

Sauf disposition contraire du contrat, les contradictions que celui-ci pourrait contenir seront aplanies en observant les priorités suivantes :

- 1er. La Partie I du contrat ;
- 2ème°. Les Dispositions Particulières et les Spécifications Technique (Partie III) ;
- 3ème°. Les Clauses Générales (Partie II) ;
- 4ème°. L'offre du Contractant ou la proposition acceptée par le SHAPE.

Les documents ci-dessus sont parties intégrantes du contrat.

3. RESPECT DE LA LEGISLATION DU PAYS HOTE

- 3.1. Le contractant est tenu de fournir des articles et des prestations conformes aux lois et règlements en vigueur dans le pays hôte.
- 3.2. Le contractant devra se conformer aux législations et règlements européens et belges, en matière d'emploi, de sécurité au travail ainsi qu'aux règlements en matière de sécurité, santé et hygiène ;

4. SÉCURITÉ

- 4.1. Dans le domaine de la sécurité, le contractant doit se conformer à tous les critères édictés en la matière par le SHAPE et par les autorités nationales de sécurité ;

- 4.2. Avant de commencer à travailler au SHAPE, les membres du personnel du contractant doivent être en possession de leur carte d'accès et de l'autorisation d'accès pour leur véhicule.

- 4.3. Le contractant doit veiller à ce que les membres de son personnel soient informés de ce qu'ils sont susceptibles d'être fouillés, de même que leurs véhicules, lorsqu'ils entrent au SHAPE ou quittent le quartier général ;

- 4.4. Le contractant accepte de mettre fin immédiatement à l'emploi, au SHAPE, de tout employé dont la présence serait jugée indésirable par celui-ci, et cela, le jour même où la notification lui en est donnée par l'Officier des Contrats ou par l'Officier de Sécurité du SHAPE sans que ce dernier doive en préciser la raison ; le SHAPE ne peut en aucun cas être tenu responsable des conséquences d'une telle décision.

5. CRITÈRES DE QUALITÉ

- 5.1. Les biens livrés au SHAPE ou les matériaux et équipements entrant dans la réalisation de travaux seront neufs et de la qualité convenant le mieux aux fins prévues. Le contractant communiquera à l'Officier des contrats le nom du fabricant/la marque des équipements, matériaux ou articles qu'il envisage de livrer ou de faire intervenir dans le travail à exécuter, ainsi que leurs capacités de rendement et toute information utile. En outre, le SHAPE se réserve de demander des échantillons des matériaux envisagés. Tout équipement, matériaux ou article livré, installé ou utilisé sans approbation préalable pourra être refusé. Lorsque le cahier des charges fait état de matériel, de matériaux ou d'articles de qualité « égale à » un niveau particulier, l'Officier des Contrats statue sur la question de l'égalité.

- 5.2. L'exécution du travail ou du service doit être de premier ordre. Le cas échéant, l'Officier des Contrats pourra, par écrit, demander au contractant de relever de leurs fonctions, les employés jugés par lui incompetents, négligents ou insubordonnés.

6. PRIX

Sauf stipulation contraire du contrat, tous les prix sont fermes et définitifs.

7. TAXES ET DROITS

Le prix contractuel, y compris les prix fixés dans les marchés passés en sous-traitance dans le cadre du contrat, ne comprend ni droits de douane, ni taxe ni aucune redevance prélevée par les pays membres de l'OTAN ou par une quelconque subdivision politique de ceux-ci dont l'ACO/le SHAPE serait exonéré au regard des travaux accomplis par le contractant ou par ses sous-traitants en vertu du contrat.

*Appel d'offres pour la fourniture de divers produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE***8. CLIENT PRIVILÉGIÉ**

- 8.1. Le contractant certifie que les prix fixés dans le contrat sont aussi avantageux que ceux consentis aux gouvernements, organismes, firmes, organisations ou individus achetant, dans des conditions identiques, des quantités comparables à celles prévues par le contrat. Au cas où, dans des circonstances identiques, le contractant offrirait à un client l'un ou l'autre des éléments couverts par le contrat, en quantités pratiquement identiques, moyennant des prix inférieurs à ceux fixés dans le contrat, il devra en avvertir le SHAPE, et le prix des éléments en question sera réduit en conséquence ;
- 8.2. Dans ce contexte, le terme « prix » signifie le prix de base, avant l'octroi, selon la réglementation nationale, de tous bonus, réductions de droits d'exportation, taxes ou autres réductions.

9. MODIFICATIONS

- 9.1. Les modifications apportées au contrat, qu'ils s'agissent d'amendements, d'ajouts ou de suppressions, ainsi que les instructions qui en dérivent, ne seront exécutoires que si elles sont formulées par écrit par l'Officier des Contrats et signées par les deux parties de la même manière que le présent contrat ;
- 9.2. A tout moment, l'Officier des Contrats peut, par écrit, apporter des changements dans les limites du champ d'application général du contrat;
- 9.3. Si de telles modifications impliquent une augmentation ou une diminution des coûts ou du temps requis pour exécuter le contrat, un ajustement équitable sera fait au montant du contrat. Le contrat sera alors modifié par écrit pour refléter cette modification ;
- 9.4. Le fait de ne pas parvenir à un accord sur un ajustement équitable du prix constituera un litige relatif à une question de fait au sens de la clause « LITIGES » du présent contrat. Ce litige ne pourra en aucun cas constituer une excuse pour le contractant de ne pas procéder aux modifications du contrat.

10. RESILIATION POUR INEXÉCUTION

- 10.1 Si le contractant :
- ne livre pas les fournitures ou n'exécute pas les services dans les délais prescrits dans le présent document, ou dans les limites d'éventuelles prorogations du contrat ; ou
 - s'il ne remédie pas à ce manquement dans les délais prescrits par le responsable des marchés, après la réception de l'avis de celui-ci faisant état dudit manquement,
 - le responsable des marchés peut résilier tout ou partie du contrat, par notification écrite de carence au contractant.
- 10.2. Si le responsable des marchés résilie tout ou partie du contrat de la manière prévue à l'alinéa 1. de la présente clause et acquiert des fournitures ou des services identiques à ceux faisant l'objet du contrat résilié conformément aux

règles et procédures fixées par le SHAPE, il est en droit de réclamer au contractant le remboursement des éventuels coûts additionnels occasionnés par ces acquisitions. Dans ces circonstances, le SHAPE paie au contractant les fournitures livrées ou les services effectués et réceptionnés au prix contractuel diminué des éventuels coûts additionnels. Le fait que les parties ne parviennent pas à régler à l'amiable la résiliation est considéré comme un litige relevant de la clause « LITIGES ».

- 10.3. S'il s'avère, après notification de la résiliation du contrat en vertu des dispositions de l'alinéa 1 de la présente clause, que la non-exécution est causée par des facteurs qui échappent au contrôle du contractant, sans qu'il y ait faute ou négligence de sa part, conformément aux dispositions en matière de retards excusables, la notification de carence sera considérée comme ayant été envoyée en vertu de la clause (Résiliation au gré du SHAPE), et les droits et obligations des parties seront alors régis par cette clause. On entend par « retards excusables », les cas fortuits, les actes criminels, les actes résultant d'opérations menées par l'OTAN, les incendies, inondations, épidémies, mises en quarantaine, grèves, embargos sur les marchandises ou intempéries particulièrement graves.

11. RESILIATION AU GRE DU SHAPE

- 11.1. Si le responsable des marchés constate que les fournitures ou les services commandés au titre du présent contrat ne sont plus nécessaires, le contractant s'engage à interrompre les travaux visés par le contrat et à annuler tous les marchés de sous-traitance qui en découlent, ainsi qu'à faire tout son possible pour que l'interruption ou l'annulation ait lieu aux conditions les plus favorables qui puissent être accordées au SHAPE ou obtenues pour lui. À moins que le contractant puisse faire état de dépenses dûment justifiées, un règlement sans frais sera accepté.
- 11.2. Toute résiliation doit être signifiée par écrit par le responsable des marchés et doit spécifier dans quelle mesure il est mis fin à l'exécution des travaux couverts par le contrat, ainsi que la date à laquelle la résiliation prendra effet.

12. LITIGES

Les litiges feront l'objet d'un règlement à l'amiable entre le responsable des marchés et le contractant. À défaut de parvenir à un règlement à l'amiable, le tribunal compétent sera le tribunal de Mons, en Belgique. Sauf s'il en dispose autrement, le contrat sera régi et interprété conformément au droit privé des marchés de services en vigueur dans le Royaume de Belgique.

13. GARANTIE

- 13.1. Le contractant garantit par la présente que toutes les marchandises livrées ou toutes les prestations de services effectuées en vertu du présent bon de commande seront exemptes de tout vice de conception ou de fabrication, ou de tout vice lié aux matériaux pendant la période de vingt-quatre mois suivant le mois de la réception des fournitures ou de l'exécution des prestations, sauf si une période de garantie différente est stipulée ailleurs ou envisagée par la législation du pays hôte.

Appel d'offres pour la fourniture de divers produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE

13.2. Si le renvoi, la modification ou le remplacement des fournitures est nécessaire, le responsable des marchés renverra celles-ci au contractant aux frais de ce dernier. Les frais de transport et la responsabilité de ces fournitures pendant leur déplacement incombent au contractant. Cela étant, la responsabilité du contractant au regard de ces frais de transport ne devra pas dépasser un montant égal au coût du transport aller-retour par le moyen de transport commercial habituellement utilisé entre la destination indiquée dans le contrat et les installations du contractant.

14. INSPECTION ET RÉCEPTION

La réception est l'action par laquelle le SHAPE reconnaît que le contractant s'est pleinement acquitté de ses obligations et que les livraisons sont terminées et prêtes à l'emploi. Tout manquement sera réparé ou remplacé sans majoration de prix pour le SHAPE. L'Officier des Contrats doit exercer ses droits après la réception :

- dans des délais raisonnables après que le vice ou la malfaçon a été découvert ou aurait dû être découvert ;
- avant qu'un changement sensible intervienne dans l'état de l'article, sauf si ce changement est inhérent au vice ou à la malfaçon.

15. FACTURATION

15.1. Les factures contiendront les indications suivantes : le numéro du bon de commande ou du contrat, la description des articles/services, dimensions, quantités, unités et prix. Elles indiqueront également le numéro d'identification à la T.V.A. le nom et l'adresse de l'organisme financier. ainsi que le numéro de compte. Pour les paiements partiels, la mention « paiement partiel Nr... » sera ajoutée.

15.2. Les factures seront présentées après la livraison ou l'achèvement des travaux, l'inspection et la réception.

16. PAIEMENTS

16.1. Le paiement des fournitures et des services sera effectué dans les 30 jours suivant la réception de factures en bonne et due forme et acceptables ;

16.2. Aucun paiement ne sera effectué pour des fournitures non livrées, des travaux non exécutés ou des services non rendus dans le cadre du contrat ;

16.3. Les paiements se feront dans la (les) devise(s) du contrat, et tous les frais connexes seront à la charge du contractant ;

17. ADMINISTRATION DU CONTRAT ET COMMUNICATIONS

17.1. Toute correspondance relative au présent contrat sera rédigée dans la langue du contrat ou à défaut dans une des langues officielles de l'OTAN et envoyée à l'Officier des Contrats, à l'adresse indiquée en Partie I.

17.2. Le présent contrat ne peut être modifié par entente ou déclaration verbales, qu'elles soient antérieures ou postérieures à ce contrat.

17.3. Le fait qu'une quelconque disposition du présent contrat soit considérée comme nulle ou non exécutoire pour une raison quelconque n'affecte en rien la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions.

GRAND QUARTIER DES PUISSANCES ALLIEES EN EUROPE

CONTRAT DE FOURNITURE DE DIVERS PRODUITS EN ALUMINIUM,CUIVRE,LAITON ET ACIER INOXYDABLE AU SHAPE

PARTIE III DISPOSITIONS PARTICULIERES, SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES

IFB-SH-12-05

PARTIE III.

DISPOSITIONS PARTICULIERES, SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES

1. OBJET

Le but de cet appel d'offres est d'adjuger un contrat pour la fourniture de divers produits en aluminium et acier inoxydable pour le SHAPE, HSG -PWL, située à B – 7010 SHAPE (Belgique). Le contractant fournira sur appel les produits repris dans les différents lots.

Pour information, une estimation de consommation annuelle est mentionnée.

2. ETENDUE DU CONTRAT

- 2.1. Le contractant est tenu de fournir tous les articles demandés.
- 2.2. Les quantités indiquées sont les quantités estimatives annuelles basées sur la moyenne des consommations des 3 dernières années. Selon les besoins et la disponibilité des budgets, les quantités pourront être ajustées à la hausse ou à la baisse, sans modification de prix.
- 2.3. Le contractant ne bénéficie pas d'un droit d'exclusivité pour ce marché. Le SHAPE se réserve le droit de négocier et d'octroyer certains contrats à d'autres sociétés.
- 2.4. Les articles proposés pourront être commandés par d'autres entités de l'OTAN.
- 2.5. Pour information seulement et sans préjudice, le montant annuel du contrat est estimé à environ 25.000 euros.
- 2.6. SHAPE ne peut garantir que le montant annuel donné ci-dessus sera atteint en fin d'année.

3. DUREE DU CONTRAT

- 3.1. Le contrat entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013 et sera d'application jusqu'au 31 décembre 2013.
- 3.2. Il pourra ensuite être prolongé durant 2 périodes consécutives d'un an selon les disponibilités financières du SHAPE et les performances de la société lors de l'exécution du contrat.
- 3.3. L'exercice de l'option pour le renouvellement annuel s'effectuera au plus tard 15 jours avant l'expiration du contrat initial ou de son renouvellement ultérieur, par l'envoi d'une lettre officielle.

4. CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

La description des produits se trouve à l'Annexe 1 de la Partie III.

Les produits et conditionnements proposés par le soumissionnaire devront être similaires / équivalents aux produits et conditionnements actuellement utilisés.

Pour toutes les substances et préparations dangereuses, une fiche de données de sécurité doit être jointe à l'offre.

Aux fins de test et d'évaluation, le SHAPE se réserve le droit de demander la fourniture d'échantillons gratuits aux fournisseurs dont les offres auront répondu aux critères administratifs et techniques.

5. NORMES DE SECURITE ET D'HYGIENE

- 5.1 Le contractant devra se conformer aux lois et règlements en vigueur en Belgique et en Wallonie le jour de la commande et plus en particulier :
- aux arrêtés d'exécution concernant le bien-être au travail groupés dans le Règlement général pour la protection du Travail (RGPT) ;
 - aux arrêtés d'exécution concernant le bien-être au travail groupés dans le Code sur le bien-être au travail ;
 - aux directives Européennes applicables (ou leur conversions en législation Belge) ;
 - aux normes Européennes et Belges applicables.

Le contractant se conformera également aux exigences de sécurité et d'hygiène, non nécessairement prévues dans les lois et les règlements, mais indispensables afin d'atteindre le but de l'article 5 de la loi sur le bien-être (la protection des travailleurs contre les risques démontrables et inhérents à leur emploi).

Si, dans le cadre de l'exécution du contrat, le responsable des marchés avertit le contractant par écrit d'un manquement éventuel aux critères de sécurité, d'hygiène et de salubrité, des mesures doivent être prises pour remédier à la situation. L'interruption du travail à la suite d'un ordre donné dans ces circonstances ne donne pas au contractant le droit de demander une adaptation du contrat ou une quelconque autre forme de remboursement en compensation des pertes ou de l'accroissement des coûts qui en résultent.

- 5.2 Conformément à l'article 29 de l'Arrêté royal du 11 mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, toutes les substances et préparations dangereuses doivent être accompagnées d'une fiche de données de sécurité. De préférence, les fiches seront fournies en format électronique et les mentions relatives aux dangers seront libellées en français et en anglais. Lors de tout changement au produit, une nouvelle fiche sera renvoyée et remplacera la fiche précédente. Les fiches seront élaborées conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 11 janvier 1993 réglementant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses en vue de leur mise sur le marché ou de leur emploi et de ses modifications ultérieures.
- 5.3 En vue de leur emploi, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses seront conformes à l'Arrêté Royal du 11 janvier 1993.

6. RESPONSABLE DES COMMANDES

Afin de passer les commandes, l'Officier des Contrats désigne la personne autorisée à passer les commandes.

Par cette désignation, le Responsable des Commandes est autorisé à prendre toute action visant à :

- Passer des commandes à concurrence du montant maximum spécifié.
- Entretenir des contacts réguliers avec le Contractant pour tout problème relatif à ces commandes.

La désignation du Responsable des Commandes reste effective durant toute la durée de vie du contrat sauf révocation anticipée par l'Officier des Contrats.

7. PASSATION DES COMMANDES

Les commandes seront passées par téléphone, fax, email ou online par le Responsable des commandes dûment habilité.

Les commandes pourront également être passées via le programme d'achats simplifiés du SHAPE (PCP). Le paiement de ces commandes se fera exclusivement par carte de crédit.

8. DELAI DE LIVRAISON

- 8.1. Les produits commandés dans le cadre de ce contrat seront normalement livrés dans les 5 jours ouvrables
- 8.2. Pour les commandes urgentes, ce délai est ramené à 48 heures
- 8.3. Si le contractant prévoit un retard de livraison, il préviendra directement le Responsable des Commandes en lui communiquant un nouveau délai. Dans pareil cas, Le Responsable des Commandes pourra annuler soit partiellement soit intégralement sa commande afin de la passer auprès d'une autre source.

9. PRIX

- 9.1. **Les prix seront remis par unité mentionnée.**
- 9.2. Tous les prix seront fermes et définitifs pendant toute la durée initiale du contrat (un an).
- 9.3. Les prix seront nets, remises déduites et hors TVA pour matériel rendu FRANCO de tous frais à 7010 SHAPE.
- 9.4. Dans leur offre, les soumissionnaires pourront fournir la formule de révision des prix applicable en cas de reconduction éventuelle du contrat. A défaut, les éventuelles modifications de prix ne seront acceptées que si elles sont accompagnées des pièces justificatives telles que décision d'Associations Professionnelles reconnues, Chambre Syndicale, etc.
- 9.5. L'application éventuelle d'une hausse de prix n'entrera en vigueur qu'après sa notification à et son acceptation par l'Officier des Contrats

10. FACTURATION ET PAIEMENT

- 10.1. Dès que la réception des marchandises aura eu lieu, le contractant pourra soumettre ses factures, conformément aux prix établis dans le contrat.
- 10.2. Les factures seront soumises en TROIS exemplaires et adressées à : SHAPE Accounts Payable, Boitier 28/B, Building 101, room D 315, B - 7010 SHAPE, BELGIUM, ou à toute autre adresse qui serait définie par l'Officier des Contrats.
- 10.3. Chaque facture portera les mentions suivantes :
- Le numéro et la date de la facture ;
 - Le nom et l'adresse du SHAPE ;
 - Le numéro du contrat et/ou du bon de commande ;
 - La description des services ou articles ;
 - Les quantités, les prix unitaires (à l'exclusion de tous droits et taxes) ;
 - Le montant total à payer ;
 - Les détails du compte bancaire où le contractant souhaite recevoir le paiement.
- 10.4. Le paiement des factures sera effectué dans les 30 jours de leur réception ou directement via carte de crédit pour les achats effectués via le programme d'achats simplifiés (PCP).

11. LIEU DE LIVRAISON

Les livraisons seront effectuées à l'adresse suivante :

HSG/S4 Engineering & Logistics
Bâtiment 233
7010 SHAPE

Les heures d'ouverture sont du lundi au jeudi de 8 à 11H 30 et de 13 à 16H30, le vendredi de 8 à 11H30 et de 13 à 15H30.

Annexe 1 Partie III

DESCRIPTION FRANCAISE	Consommation moyenne	UNITE
<u>LOT 1</u> Aluminium		
BARRE ronde en aluminium ALMGSI 0.5 de 50 (5.495 kg au m)	2	MT en long de 3M
BARRE ronde en aluminium de 20 mm AL.MG.SI 05 F.22 (en longueur de 6 mètres = 2.54 kg)	12	MT en long de 6M
CORNIERE AL.MG.SI 0.5 de 50 x 50 x 5 mm (en longueur de 6 mètres = 7.68 kg)	12	MT en long de 6M
CORNIERE AL.MG.SI 05 (F.22) de 40 x 40 x 5 mm (en longueur de 6 mètres = 6.12 kg)	120	MT en long de 6M
CORNIERE AL.MG.SI de 20 x 20 x 2 mm (en longueur de 6 mètres = 1.248 kg)	34	MT en long de 6M
CORNIERE AL.MG.SI de 40 x 20 x 2 (en longueur de 6 mètres +/- 1.908 kg)	25	MT en long de 6M
CORNIERE AL.MG.SI.05 (F.22) de 30 x 30 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = 2.82 kg)	110	MT en long de 6M
PLAT aluminium AL.MG.SI 0.5 f.22 de 100 x 5 mm (en longueur de 6 mètres = +/- 8.100 kg)	18	MT en long de 6M
PLAT aluminium AL.MG.SI 0.5 f.22 de 40 x 5 mm (en longueur de 6 mètres = +/- 3.24 kg)	30	MT en long de 6M

Appel d'offres pour la fourniture de divers produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE

PLAT aluminium AL.MG.SI.0,5 F.22 de 20 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = 0.970 kg)	60	MT en long de 6M
PLAT en aluminium AL.MG.SI 0.5 F.22 de 20 x 10 (en longueur de 6 m = +/- 3.24 kg)	30	MT en long de 6M
PROFILE AL.MG.SI 0,5 (F22) U de 10 x 10 x 10 x 1.5 mm (en longueur de 6 mètres = 0.650 kg)	20	MT en long de 6M
PROFILE AL.MG.SI 0.5 (F22) U de 15 x 15 x 15 x 1.5 mm (en longueur de 6 mètres = 1.02 kg)	120	MT en long de 6M
PROFILE AL.MG.SI 0.5 (F22) U de 20 x 25 x 20 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = 2.94 kg)	20	MT en long de 6M
PROFILE AL.MG.SI,05 (F.22) U de 30 x 30 x 20 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = 3.18 kg)	38	MT en long de 6M
PROFILE AL.MG.SI,05 (F.22) U de 30 x 30 x 2 mm (en longueur de 6 mètres = +/- 2.90 kg)	15	MT en long de 6M
PROFILE d'aluminium AL.MG.SI 0.5 (F22) 15 x 15 x 15 x 2 mm (en longueur de 6 mètres = 1.326 kg)	70	MT en long de 6M
PROFILE d'aluminium AL.MG.SI 0.5 (F22) 40 x 40 x 40 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = 5.52 kg)	14	MT en long de 6M
TOLE aluminium de 3000 x 1250 x 2 mm (1 tôle = 20.3 kg)	14	FL -Feuille
TOLE d'aluminium AL 99.5 P11 de 2500 x 1250 x 5 mm (1 FL = +/- 42.187 kg)	6	FL -Feuille

Appel d'offres pour la fourniture de divers produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE

TOLE d'aluminium ALMG3 "QUINTETT" non découpée de 2500 x 1250 x 5/6.5 (+/- 47 kg)	12	FL -Feuille
TOLE d'aluminium de 2000 x 1000 x 1 mm (1 FI = +/- 5.400 kg)	4	Feuille
TOLE d'aluminium de 2000 x 1000 x 2 mm (1 FL = +/- 10.800 kg)	80	FL - Feuille
TOLE d'aluminium de 2000 x 1000 x 3 mm (1 FL = +/- 16.800 kg)	10	FL - Feuille
TOLE d'aluminium de 2000 x 1000 x 4 mm (1 FL = +/- 21.6 kg)	6	FL -Feuille
TOLE en aluminium AL.MG 3 damier "QUINTETT" de 2500 x 1250 x 2.5/4 (1 fl = 24.7kg)	40	FL - Feuille
TUBE carré aluminium ALMGSI 0.5 (F22) de 20 x 20 x 2 mm (2.334 Kg/lg)	8	MT en long de 6M
TUBE carré aluminium de 40 x 40 x 4, AL.MG.SI.05 (F.22) (en longueur de 6 mètres = +/- 9.33 kg)	86	MT en long de 6M
TUBE carré aluminium, AL.MG.SI 30 x 30 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = +/- 5.25 kg)	40	MT en long de 6M

Appel d'offres pour la fourniture de divers produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE

TUBE rectangulaire AL.MG.SI.05 (F.22) de 50 x 30 x 2 (en longueur de 6 mètres = 4.95 kg)	12	MT en long de 6M
TUBE rectangulaire aluminium AL.MG.SI.05 (F.22) 60 x 40 x 4 (en longueur de 6 mètres = 11.922 kg)	62	MT en long de 6M
TUBE rond aluminium MG.SI.0.5 de 30 x 3 mm (en longueur de 6 mètres = +/- 4.122 kg)	10	MT en long de 6M

DESCRIPTION FRANCAISE	Consommation moyenne	UNITE
<u>LOT 2</u> Acier inoxydable		
BARRE plate en acier inoxydable (304) de 25 x 3 (en longueur de 4 mètres = 2.432 kg)	120	MT en long de 6M
BARRE plate en acier inoxydable de 30 x 4 mm (en longueur de 4 mètres=3.84 kg)	52	MT en long de 6M
TOLE en acier inoxydable de 2000 x 1000 x 0.5 mm (304-2B) (1 tôle = +/- 8.10 kg)	12	FL -Feuille
TOLE en acier inoxydable de 2500 x 1250 x 15/10 mm (+/- 37.97 kg pièce)	32	FL -Feuille
TOLE en acier inoxydable de 2500 x 1250 x 15/10, type 304 brossé + PVC	12	FL -Feuille
TOLE en acier inoxydable, 2000 x 1000 x 0.5 mm 304-2B, (tôle = +/- 8.10 kg)	12	FL -Feuille
TOLE en acier inoxydable perforée de 2000 x 1000 x 1 mm, code E670151 carré de 5	10	FL -Feuille
TOLE en acier inoxydable perforée de 2000 x 1000 x 2 mm, code E670271 carré de 10	4	FL -Feuille

Appel d'offres pour la fourniture de divers produits en aluminium et acier inoxydable au SHAPE

TUBE carré, acier inox de 30 x 30 x 2 mm, grain 320, en longueur de 6 mètres (poids estimé à +/- 11.16 kg/m)	15	MT en long de 6M
TUBE en acier inoxydable 40 x 40 x 2 mm, grain 304 (en longueur de 6 mètres)	34	MT en long de 6M
TUBE en acier inoxydable 48.3 x 3.2 mm (en longueur de 6 mètres)	10	MT en long de 6M